



BRETAGNE SUD HABITAT

056-275600047-20220705-25-DE

Réception par le Préfet : 05-07-2022

Publication le : 05-07-2022

| Nombre de conseillers |    | DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2022 |                    |
|-----------------------|----|--|--------------------|
| En exercice           | 23 | Date de la convocation                                   | 10 06 2022         |
| Quorum                | 16 |  |                    |
| Présents              | 18 | N° de la délibération                                    | 1. CA 22 06 2022   |
| Représentés           | 4  | Service  | Direction générale |
| Votants               | 22 |  |                    |

| OBJET   | Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 27 avril 2022 |
|---|---|
| Le 22 juin 2022 à 14h00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de Bretagne Sud Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente. |   |

Participants (18) : Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Marie-Jo LE BRETON, M. Nicolas JAGOUDET, M. Pierre GUEGAN, Mme Myrienne COCHE, M. David ROBO (ne vote plus à partir de la délibération N°10), Mme Christine LE STRAT, M. Olivier HOUSSAY, M. Marc BOUTRUCHE, Mme Elise DEMAY, M. Jean-Jacques TROMILIN, M. Jérôme PINSARD, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Dominique RIO, M. Hervé JEGO, M. Jean-Noël TEXIER, Mme Cécile FRANCHET, M. Loïc HIRRIEN,

Excusés ayant donné pouvoir (4) : Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à Mme Marie-Jo LE BRETON), Mme Stéphanie DOYEN (pouvoir à Mme Marie-Hélène HERRY), Mme Marie-Anne LE BOURLAY (pouvoir à Mme Huguette LE CAHEREC), M. David HADJEB (pouvoir à M. Hervé JEGO).

Excusé (1) : M. Bernard CAUDAL

Mme HERRY soumet le procès-verbal des débats de la réunion du 27 avril 2022, transmis par voie électronique le 10 juin 2022, ainsi que les annexes et les diaporamas projetés lors de la séance, à l'approbation du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce relevé, avant son adoption définitive.

Le Conseil d'administration, à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention : Mme Cécile FRANCHET) :

- approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2022,
- autorise Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Pour extrait certifié conforme  
Le Directeur Général,



Erwan ROBERT